

UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

---

---

# SÉANCE SOLENNELLE

DE

## DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

5 JUIN 1916

---

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE  
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

---

1917



# RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1915-1916

PAR

**M. le Prof. Louis REHFOUS**

---

Monsieur le Conseiller Administratif,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,



ENCORE une fois, la séance solennelle de l'Université a lieu tandis que, sur des milliers de kilomètres, des armées sont en présence. En ouvrant cette séance, je dois évoquer le souvenir de ceux de nos étudiants ou anciens étudiants qui ont été victimes de ces luttes meurtrières. C'est d'abord Alfred Aeschlimann, Français, lauréat du prix Th. Claparède en 1915, qui, frappé sur le champ de ba-

taille, n'a pas tardé à succomber à ses blessures. C'est ensuite Joseph de Bagard de Louvière, ancien professeur de français en Russie, licencié en sciences sociales, candidat au doctorat, aspirant officier, tué aux Etangs de Thionville à la tête de sa section le 6 mars dernier. Il a été cité pour son héroïsme à l'ordre de sa division.

J'adresse aussi l'expression de notre profonde sympathie à notre collègue le Professeur D<sup>r</sup> L. Bard, frappé cette année pour la seconde fois dans ses affections paternelles.

Arrivé à la fin de mes fonctions, je ne puis m'empêcher de jeter un regard sur les deux années qui viennent de s'écouler : si elles ont imposé au Recteur plus de besogne qu'en temps ordinaire, elles l'ont mis aussi plus que d'habitude en rapport avec les étudiants. Il a vu ceux-ci, *par centaines*, venir à son bureau solliciter des délais pour le paiement des finances scolaires et des taxes d'examens. Les justes motifs hélas ! ne manquent pas. C'est la lenteur ou l'intermittence des communications postales, augmentée par l'intervention d'une censure inquiète ! C'est la dépréciation des changes qui fait perdre jusqu'à 50 %. C'est l'invasion avec le pillage et les ruines qui l'accompagnent !

Les mêmes circonstances ont mis un certain nombre d'étudiants, russes et particulièrement polonais, arméniens, macédoniens, persans, dans une situation des plus précaires. Le Recteur a continué à être l'intermédiaire entre l'Université et les étudiants que les événements privent de leurs ressources accoutumées.

Les professeurs ont consenti à maintenir une retenue sur leur traitement pour alimenter une Caisse de secours ; mais le produit de cette retenue ne suffit pas à couvrir les dépenses ; l'Université a dû se faire faire des avances pour plusieurs milliers de francs ; l'automne prochain, force lui sera d'adresser un appel à la générosité publique

pour éteindre cette dette et obtenir, s'il y a lieu, des ressources nouvelles.

Les étudiants ont, je dois le déclarer, fait les plus louables efforts pour se tirer d'affaires eux-mêmes ; ils ont supporté bravement de réelles privations ; ils ont cherché quelque occupation lucrative, même au détriment de leurs études ; ils se sont beaucoup entr'aides, et leurs sociétés de secours mutuels se sont ingénies à organiser des soirées littéraires et musicales pour remédier aux plus graves infortunes.

L'assistance universitaire aux étudiants, confiée à une Commission composée de professeurs délégués par les Facultés, sous la présidence du Recteur, a été facilitée d'une part par une commission auxiliaire mixte, présidée par M. le Professeur Eug. Choisy, et d'autre part par l'Association chrétienne d'étudiants, qui, suivant l'exemple du bon Samaritain, agit sans se préoccuper de la nationalité de l'étudiant ou de sa confession religieuse.

Passons maintenant rapidement en revue la vie universitaire dans l'année qui achève de s'écouler.

Deux changements se sont produits dans la composition du Bureau. M. Ch. Sarasin, appelé au service comme chef de brigade d'infanterie, a été suppléé par M. le Professeur Amé Pictet, puis remplacé définitivement, après sa démission, par M. le Professeur Ed. Claparède.

M. R. Weber a renoncé à ses fonctions de doyen de la Faculté de médecine, qui ont été confiées à M. le Professeur H. Cristiani.

Au cours de l'année 1915-1916, l'Université perd trois professeurs, l'un par décès, deux par retraite ou démission.

Charles Girard, professeur de clinique chirurgicale, est décédé le 4 mars 1916 après une longue maladie, qui, par intervalles, paraissait laisser l'espoir d'une guérison. Il joignait aux connaissances du savant et à l'habileté de

l'opérateur, l'élévation morale et la grandeur de caractère. La Faculté de médecine et l'Université ont ainsi fait en lui une perte difficilement réparable.

Le Professeur Sigismond Laskowski, atteint par la limite d'âge, cessera ses fonctions à la fin du semestre d'été. Il est en activité depuis l'ouverture de la Faculté de médecine, c'est-à-dire depuis une quarantaine d'années ; il se trouve à l'Université, avec son collègue le Professeur D'Espine, le dernier représentant de la phalange des savants dévoués qui ont présidé aux débuts de cette Faculté et qui ont contribué à la faire connaître au loin. Le Conseil d'Etat lui a conféré le titre de Professeur honoraire. A la fin de janvier, les étudiants ont organisé en son honneur une manifestation de sympathie ; une manifestation universitaire aura lieu à la fin de ce mois.

Enfin, à la fin d'avril dernier, M. Eberhard Bruck, professeur extraordinaire d'histoire du droit romain, ayant reçu un appel de l'Université de Breslau, sa ville natale, a donné sa démission, qui a été acceptée avec remerciements pour les services rendus.

En juillet 1915, le Conseil d'Etat a procédé à une série de nominations. Il avait notamment à désigner les titulaires des chaires créées à la Faculté des sciences économiques et sociales.

Il a nommé :

MM. Edouard Folliet, professeur ordinaire de technique commerciale.

Hans Toendury, professeur ordinaire d'économie commerciale.

Liebmann Hersch, professeur extraordinaire de statistique.

A la Faculté de théologie, il a désigné M. le pasteur John Gaillard comme professeur de théologie pratique, de morale et de diction, en remplacement de M. Hippolyte Balavoine, qui avait pris sa retraite.

A la Faculté de médecine, il a chargé M. le Dr David Gourfein d'occuper la chaire d'ophtalmologie, vacante par le décès du professeur Haltenhof.

Quelques modifications ont été apportées dans la répartition des chaires et des enseignements.

Par suite de la retraite de M. Adrien Naville, M. Théodore Flournoy a été nommé professeur ordinaire de philosophie, d'histoire et de philosophie des sciences, à la Faculté des lettres, tandis que M. Edouard Claparède est devenu professeur ordinaire de psychologie expérimentale à la Faculté des sciences.

A la Faculté des sciences économiques et sociales, M. le Professeur W. Rappard a été chargé des Finances publiques.

A la Faculté de médecine, l'enseignement nouveau relatif aux accidents du travail a été réparti provisoirement entre M. le Professeur L. Mégevand, pour la partie théorique, et M. le Professeur Alf. Veyrassat pour la partie pratique.

M. A. Lendner a été confirmé pour une nouvelle année dans ses fonctions de professeur extraordinaire de pharmacognosie.

Le Grand Conseil statuera prochainement sur la création, proposée par le Conseil d'Etat, d'une chaire extraordinaire d'anthropologie à la Faculté des sciences et d'une chaire ordinaire de clinique oto-rhino-laryngologique à la Faculté de médecine.

Par suite de leur mobilisation, l'un au service de l'Allemagne, l'autre au service de la France, MM. E. Bruck et E. Tonnelat ont dû faire renouveler successivement

pour les deux semestres de l'année 1916, le congé qui leur avait été précédemment accordé. M. E. Tonnelat a été suppléé par M. M. Schenker pour la langue et la littérature allemandes et par M. F.-L. Choisy pour la langue et la littérature anglaises.

M. Jules Nicole, dont la santé n'est pas encore complètement rétablie, a été remplacé par M. V. Martin pour l'interprétation des auteurs grecs et par M. G. Nicole pour la littérature.

M. le Professeur Breitenstein a dû se faire remplacer à la fin du semestre d'hiver par son collègue M. le Professeur Choisy, qui l'a suppléé aussi partiellement au semestre d'été pendant lequel il est en activité de service comme aumônier du IV<sup>e</sup> Régiment.

M. William Rosier, Conseiller d'Etat, continue à être suppléé par M. Emile Chaix, et M. Edouard Naville par M. Georges Nicole.

Le cours d'histoire du droit moderne (droit germanique) est demeuré suspendu, ce qui n'est point sans inconvénient pour les étudiants.

Cinq privat-docents se sont ajoutés à la liste, ce sont :

A la *Faculté des Sciences* : M. Georges Tiercy.

A la *Faculté des Lettres* : M. Jules Ronjat.

A la *Faculté de Médecine* : MM. le D<sup>r</sup> Georges Porte, le D<sup>r</sup> Anastase Kotzareff et le D<sup>r</sup> Charles Waegeli.

Un privat-docent disparaît par l'effet d'un arrêté d'expulsion pris contre lui par le Conseil d'Etat. Il a recouru contre cet arrêté auprès des autorités fédérales. Nous n'avons pas à rechercher si cette mesure est ou non rigoureusement fondée en droit; mais il est certain que l'étranger qui a sollicité l'autorisation d'enseigner à l'Université, qui, d'après la loi même, fait partie du corps enseignant, bien qu'il n'ait aucune fonction officielle, doit considérer comme un devoir particulièrement impérieux pour lui de veiller

sur sa conduite, de ne rien faire qui puisse compromettre le bon renom de l'Université ou sa neutralité! Il est regrettable que le personnage dont il s'agit ne se soit, en tout cas, pas conformé à cette règle d'élémentaire convenance.

Le fait le plus saillant de la vie universitaire pendant l'année 1915-1916, c'est l'entrée en activité de la Faculté des Sciences économiques et sociales. Elle a été inaugurée le 25 octobre 1915 par une séance officielle à l'Aula de l'Université et par un repas offert par le Conseil d'Etat à une trentaine d'invités: représentants de Hautes Ecoles confédérées, membres du Bureau de l'Université, professeurs de la nouvelle Faculté. A l'Aula, M. le Professeur Bachmann, de Zurich, a exprimé les vœux des Universités confédérées. Autour de la table du repas a régné entre tous la plus réjouissante cordialité.

Avec les élèves inscrits à l'Institut des Hautes Etudes commerciales, elle comptait 83 étudiants et auditeurs au semestre d'hiver; elle en a 91 au semestre d'été. Elle a déjà conféré 3 licences et un doctorat en sociologie à M. Antony Babel, auteur d'une dissertation très documentée sur « l'Histoire corporative de l'Horlogerie et de l'Orfèvrerie à Genève », contribution à l'histoire de la vie et de l'organisation économiques dans la république de Genève. Ces débuts font bien augurer de l'avenir de la sixième Faculté.

Au semestre d'hiver, le nombre total des étudiants et auditeurs a été de 1607, en augmentation de plus de 350 sur le semestre d'hiver 1914-1915. Le semestre d'été accuse une diminution comme à l'ordinaire; le nombre des inscriptions à ce jour est de 1244; mais avec les inscriptions tardives il s'élèvera à près de 1300, et sera supérieur de près d'une centaine à celui du semestre d'été 1915.

Cette différence provient pour partie de l'arrivée à Genève de Serbes et de Monténégrins qui ont dû quitter

leur patrie envahie et qui, avec l'autorisation de leur gouvernement, attendent à Genève, en continuant des études, la restauration de l'indépendance de leur pays ou le moment de reprendre les armes pour lui.

Mais elle provient surtout de l'augmentation du nombre des Confédérés; ils étaient 136 en été 1915, et 195 au semestre d'hiver 1915-1916; ils sont aujourd'hui 229! L'Université est particulièrement heureuse de les recevoir et de leur faire bon accueil. Avec les connaissances qu'ils auront acquises aux cours et dans les conférences ou les laboratoires, ils remporteront le sentiment que Genève est une république profondément attachée à la Confédération; que si elle est prompte à la critique et à l'opposition, c'est par amour du droit et de la liberté, et que, sur son territoire, les Confédérés sont aussi réellement chez eux.

Puissent ces relations, développées pendant la guerre, s'affermir et s'étendre lorsque le conflit sera apaisé!

Il a été conféré 320 grades, soit 89 de plus que l'an dernier.

#### GRADES CONFÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1915-1916

FACULTÉS	Baccalauréat.	Licence.	Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.	Diplôme de Pharmacien	Doctorat.	TOTAL
Sciences. . . . .	16	19	9	2	19	65
Lettres . . . . .	13	4	—	—	1	18
Sciences écon. et sociales	—	3	—	—	2	5
Droit . . . . .	—	49	—	—	8	57
Théologie. . . . .	3	—	—	—	—	3
Médecine . . . . .	92	—	—	—	80	172
Total . . . . .	124	75	9	2	110	320

A l'occasion de l'inauguration des bâtiments affectés aux services d'hygiène, le Doctorat « honoris causa » a été conféré, sur la proposition de la Faculté de médecine, à M. le D<sup>r</sup> Roux, chef de l'Institut Pasteur, et à M. le D<sup>r</sup> Schmidt, chef du Service sanitaire suisse. Peu de temps après, nous avons eu le grand regret d'apprendre le décès inattendu de M. le D<sup>r</sup> Schmidt.

Les cours de vacances de français moderne ont eu lieu du 15 juillet au 7 août, sous la direction de M. H. de Ziegler, licencié ès lettres; ils ont réuni 60 participants dont 39 Confédérés, 5 Anglais, 5 Russes, 2 Allemands, 2 Italiens, 2 Norvégiens, 2 Américains, 1 Hollandais, 1 Bulgare, 1 Japonais.

Pendant l'année 1915-1916, les Facultés, le Bureau et même le Sénat ont été assez fort occupés à compléter ou modifier le Règlement de l'Université.

La Faculté des sciences a renoncé au baccalauréat ès sciences et y a substitué la licence ès sciences; une disposition transitoire facilite aux anciens bacheliers la transformation de leur grade en licence (arrêté du 16 juillet 1915). Le programme du doctorat a été modifié.

La Faculté des lettres a modifié le programme de la licence (arrêté du 16 juillet 1915) ainsi que le règlement concernant le séminaire de français moderne et celui des cours de vacances (arrêté du 9 novembre 1915).

La Faculté des sciences économiques et sociales a arrêté les dispositions concernant les diverses licences que peuvent postuler ses étudiants ainsi que celles qui règlent le doctorat en sociologie et le doctorat ès sciences économiques (arrêtés des 16 juillet 1915 et 31 mars 1916).

Enfin, la Faculté de médecine a dû procéder à la révision des dispositions concernant le doctorat, pour mettre

les conditions du doctorat en harmonie avec les prescriptions qui régissent l'examen fédéral de médecine.

La Ville de Genève s'est préoccupée de procurer aux élèves qui sortent de son Ecole supérieure de Commerce, l'immatriculation à la Faculté des sciences économiques et sociales; elle a décidé d'organiser une 4<sup>e</sup> année d'études — qui permettra aux élèves de développer leur culture générale, — et d'instituer une maturité commerciale. Le Conseil d'Etat a approuvé le programme de cette 4<sup>e</sup> année ainsi que le règlement sur la maturité commerciale (arrêté du 28 avril 1916).

Plusieurs questions sont maintenant à l'étude, soit :

L'organisation à la Faculté des lettres d'un enseignement pratique des langues vivantes étrangères, à l'usage exclusif des étudiants de l'Université ;

L'institution dans la même Faculté d'une licence ès sciences morales et de certificats-pédagogiques des professeurs ;

La modification des statuts de la Caisse de prévoyance des professeurs de manière à y comprendre les professeurs extraordinaires.

Après vous avoir esquissé la vie intérieure de l'Université pendant le cours de l'année universitaire, parlons un peu de sa vie extérieure.

Les circonstances l'ont réduite à sa plus simple expression. Pas de délégations à l'étranger! Pas de réception à Genève!

Le Bureau de l'Université a cependant été convié par le Conseil d'Etat à l'inauguration de la sixième Faculté; et le Recteur à l'inauguration des bâtiments du Service d'hygiène.

La Société helvétique des sciences naturelles, qui tenait en septembre dernier une session à Genève et commémorait le centenaire de sa fondation, a associé l'Université en

la personne du Recteur à ses séances officielles, à son banquet et aux diverses manifestations organisées à cette occasion.

Suivant une tradition dès longtemps établie le Consistoire a invité l'Université à se faire représenter au service commémoratif de l'Escalade et à celui de la Restauration; le Recteur a très volontiers pris à St-Pierre la place qui lui est réservée au rang des autorités dans les stalles de notre antique cathédrale.

De même, le Recteur a assisté à l'assemblée annuelle de la Société académique et a remercié cette société du concours généreux qu'elle accorde à l'Université. En outre, l'Université a été invitée à l'inauguration de l'Institut Jaques-Dalcroze et à l'ouverture des cours de l'Institut J.-J. Rousseau.

Cette année, le Recteur a reçu en nombre particulièrement élevé des invitations de la part des sociétés d'étudiants. Quel que fût son désir de se trouver au milieu de la jeunesse universitaire, il ne lui a matériellement pas été possible de répondre à tous les appels.

L'Université s'est associée de grand cœur à une œuvre de charité et de solidarité: l'œuvre d'assistance intellectuelle aux étudiants prisonniers de guerre.

A la demande du Comité central constitué à Lausanne, une section de l'œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre a été organisée à Genève; elle est dirigée par une commission composée de MM. F. De Crue, vice-recteur, président; Alf. Martin, vice-président; Barthélemy Bouvier, trésorier; E. Muret, secrétaire général; R. de Seigneux, secrétaire; H. Fehr et E. Yung, délégués aux livres. C'est de cette œuvre de solidarité que M. De Crue vous entretiendra tout à l'heure.

L'automne dernier, une réunion de professeurs universitaires suisses a décidé la création d'une Association des

universitaires suisses, ayant pour objet de développer et de créer au besoin une communion d'idées entre eux, d'étudier en commun les questions universitaires d'intérêt national. Il ne s'agit donc en aucune manière d'établir une séparation entre les professeurs de nationalité suisse et leurs collègues de nationalité étrangère et d'opposer en quelque sorte les uns aux autres. Les savants étrangers qui sont appelés à enseigner dans nos Universités seront toujours cordialement accueillis et reçus en collègues, à la condition — qui, si j'en crois ma mémoire, a toujours été réalisée à Genève — de s'adapter à nos mœurs, de respecter nos sentiments et de ne point se considérer comme les représentants en Suisse d'une culture étrangère d'ordre supérieur. Ils continueront à faire partie du Sénat de l'Université et pourront y revêtir des fonctions universitaires. Mais ils ne sauraient avoir aucune objection sérieuse à ce que des citoyens suisses se groupent entre eux pour discuter, au point de vue suisse, des questions universitaires d'intérêt national.

Le premier comité directeur, nommé par l'assemblée constitutive, a été composé de professeurs appartenant à l'Université de Genève: Bernard Bouvier, Chodat, Choisy, Mayor, Rappard, Rehfous; il est présidé par M. Bernard Bouvier; il a organisé à Berne, le 28 mai, une assemblée qui a compté bon nombre de participants et discuté en particulier la situation des privat-docents au point de vue de la carrière professorale.

En terminant ce rapport, j'annonce que, le 24 mai, la réunion des professeurs a nommé M. Francis De Crue aux fonctions de Recteur pour les années 1916-1918, M. Raoul Gautier, vice-Recteur, et M. Georges Fulliquet, secrétaire du Sénat. Ces nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat dans la séance du 30 mai.

Je présente donc comme Recteur, à partir du 15 juillet

prochain, M. Francis De Crue, Docteur ès lettres de la Faculté de Paris, ancien professeur aux Facultés de Rennes et de Poitiers, professeur à Genève depuis 1888, doyen de la Faculté des lettres et sciences sociales, de 1904 à 1906 et de 1912 à 1914, vice-Recteur de 1914 à 1916. Il a fait ses preuves comme historien, comme professeur, comme administrateur et comme citoyen genevois et suisse. C'est avec confiance que je lui transmettrai prochainement la charge d'incarner l'Université de Genève et d'en diriger l'administration.

